

éditorial

par Roland DELON, Directeur de la rédaction

LE RISQUE DE SE TROMPER DE CIBLE

L'exercice 2015 pourrait se caractériser par un **taux inédit de budgets d'EPLÉ refusés par les conseils d'administration**.

Beaucoup de collectivités contraintes par l'Etat, de participer à la réduction des déficits publics, ont décidé de limiter ou réduire les dotations annuelles de fonctionnement des établissements scolaires dont elles ont la charge. Elles imposent de fait aux collèges et lycées un cofinancement de leur activité, cofinancement que ces derniers iront « piocher » dans leur fonds de roulement. Considérant que les excédents d'exploitation cumulés année après année par les EPLÉ ne sont que des dotations différées, elles estiment légitime de demander aux établissements de les réinjecter dans leurs budgets en cours. Cette posture fait peu de cas de l'autonomie budgétaire des établissements mais ceux-ci commencent à être habitués à ces procédés.

Cette politique décidée par un certain nombre de collectivités pourrait éventuellement se justifier auprès d'EPLÉ qui thésaurisent plus de six mois de fonctionnement « en réserves ». Il y en a peu. La plupart des établissements bénéficient d'un volant raisonnable de trésorerie. Il est vrai cependant que les EPLÉ se doivent d'utiliser leurs fonds disponibles assez rapidement pour des actions non renouvelables ou des investissements spécifiques.

De multiples arguments militent pour regretter ces décisions unilatérales des collectivités concernées :

- **le caractère marginal des économies réalisées** : amputer de 10 ou 20% la dotation de fonctionnement des établissements ne représente qu'une goutte d'eau dans le budget d'un département ou d'une région,
- **le caractère contre-productif de la mesure** : rien de tel pour démobiliser un gestionnaire et un chef d'établissement consciencieux qui apportent une attention constante à optimiser les dépenses de l'EPLÉ, que de leur annoncer que leurs gains de productivité seront confisqués.
- **Le caractère éphémère de la décision** : il va de soi qu'on ne peut pas ponctionner inlassablement les réserves des établissements, surtout que ceux-ci vont vite comprendre leur intérêt de laisser leurs économies à l'étiage,

- **Le discrédit d'image** : alors que tout un chacun (quelque soit son bord politique) s'accorde à proclamer que « l'éducation est un investissement d'avenir » on risque ainsi d'imposer aux établissements une disette budgétaire qui va les empêcher de déployer leurs propres projets pédagogiques ou éducatifs (exit les voyages scolaires ?).

Les collectivités se défendent à juste titre en annonçant que tout doit être fait pour maintenir voire faire progresser l'investissement public au détriment du fonctionnement. En période de chômage personne ne contredira cette assertion. Mais une connaissance un peu fine des collectivités territoriales montre **qu'il existe des gisements d'économies autrement plus productifs que la réduction des dotations d'EPLÉ. Paradoxalement, ces gisements semblent peu exploités** :

- Appliquer tout simplement la loi en matière de durée annuelle de travail ; les 1607 heures pour tous généreraient des centaines de millions d'euros d'économies (cf. rapport Cour des Comptes),
- Réduire les effectifs administratifs pléthoriques (cabinets, secrétariats d'élus, services), desserrer les freins aux mutualisations, limiter les politiques de communication dispendieuse,
- Privilégier l'investissement public, d'accord, mais améliorer **la qualité** de la dépense de ce secteur économique est indispensable : pourquoi, à programme égal, un bâtiment public coûte-t-il plus cher que le même bâtiment privé, pourquoi est-il mal fini avec des levées de réserves qui vont s'éterniser, pourquoi autant de malfaçons, de chantiers bâclés, les gestionnaires qui « subissent » des travaux dans leur établissement comprendront. Tout cela a un coût.

On voit par là qu'il existe probablement de meilleures cibles à viser pour faire de vraies économies. Toutefois nous engageons bien évidemment nos collègues gestionnaires, dans leurs établissements respectifs, à participer à l'effort national de maîtrise des dépenses publiques.